

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux de changement du dispositif de chambre pour ORANGE, rue Roger Salengro au niveau du n°114,

CONSIDERANT que ces travaux seront réalisés par l'entreprise VTPS-SAS, 28 rue des pierrettes, 62240 MENNEVILLE, à compter du lundi 24 avril 2023 jusqu'au vendredi 23 juin 2023,

Objet :

Interdiction de stationnement et restriction de circulation rue Roger Salengro

ARRETE


Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux situés rue Roger Salengro à ISBERGUES, du lundi 24 avril 2023 jusqu'au vendredi 23 juin 2023 inclus. Une voie de circulation sera supprimée et la vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 2 : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise VTPS-SAS chargée de l'exécution des travaux.

Article 3 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Fait à ISBERGUES, le dix-neuf avril deux mil vingt-trois.

Le Maire,


David THELLIER